



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 8 juillet 2016 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Acte de vente en état futur d'achèvement du 8 juillet 2016 par devant Maître Frank Molitor entre la SCI LE PARC DU CANAL et la Ville.**

Acte de vente en état futur d'achèvement par devant Maître Frank Molitor par lequel la SCI Le Parc du Canal vend à la Ville les biens suivants dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé Résidence Le Parc du Canal :

- Caves, lot 003 A D 81, 84,55 m<sup>2</sup>
- Local technique, lot 053 A E 00, 12,43 m<sup>2</sup>
- Local technique, lot 054 A F 00, 5,86 m<sup>2</sup>
- Local technique, lot 055 A G 00, 5,86 m<sup>2</sup>
- Local spécifique, lot 059 A D 00, 260,12 m<sup>2</sup>

Ces lots représentent 69,9092 / 1000 ièmes.

La présente vente a lieu pour le prix de 1.773.158,10 EUR (TVA comprise).

Le paiement de la somme de 868.674,97.- EUR représentant le prix de la quote-part indivise du terrain et des constructions déjà réalisés moins le solde de 712.686,29.- EUR, donc un montant de 155.988,69.- EUR est payable endéans les deux mois à compter de l'approbation du présent acte.

La somme de 904.483,13.- EUR est payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2016

Chef de Service des Biens Communaux  
Janine BİSDORFF